

À Bure, les antinucléaires du bois Lejuc sont expulsables dès aujourd'hui

27 avril 2017 / Lorène Lavocat (Reporterre)



Deux mois après l'audience, le tribunal de grande instance de Bar-le-Duc, dans la Meuse, a jugé mercredi 26 avril les antinucléaires du bois Lejuc à nouveau expulsables. Sur place, les opposants au projet d'enfouissement des déchets nucléaires, dit Cigéo, se disent « surpris » mais « sereins » face à une décision ayant un « sens politique ».

Mercredi 26 avril, le tribunal de grande instance de Bar-le-Duc (Meuse) a rendu sa décision : le bois Lejuc, occupé depuis huit mois, est à nouveau expulsable sans délai. Située sur la commune meusienne de Mandres-en-Barrois, cette petite forêt occupe un rôle stratégique, car elle doit accueillir dans ses sous-sols argileux les déchets nucléaires du projet Cigéo, porté par l'Agence nationale pour la gestion des déchets

radioactifs (Andra). Des opposants à ce projet de « *poubelle nucléaire* » occupent le bois depuis juillet 2016, **construisant barricades et cabanes à plus de 25 m de hauteur...** ils pourraient donc se retrouver délogés par les gendarmes dès aujourd'hui.

Lors de l'audience d'examen du litige, **le 8 février dernier**, l'Andra a en effet demandé l'expulsion de M. Sven Lindström, seul occupant identifié de la forêt lorraine (les occupants anonymes sont plusieurs dizaines), au nom d'« *une atteinte manifeste au droit de propriété* », selon les dires de M^e Bourel, avocat de l'Agence. Or, cette propriété est remise en cause depuis que **le tribunal administratif de Nancy a invalidé la cession** du bois à l'Andra, fin février. « *L'expulsion est contestable et l'Agence n'a rien à faire dans ce bois, puisqu'elle n'en est plus vraiment propriétaire* », résume M^e Ambroselli, qui défend les occupants. À la suite de la décision du tribunal, ni M^e Bourel ni l'Andra n'ont souhaité pour le moment s'exprimer.



À la Maison des résistances de Bure, les opposants se disent « *surpris* » par cette décision, mais « *sereins* » : « *On ne s'attendait pas à ce que ça tombe maintenant, alors que la propriété du bois est contestée, et en pleine élection présidentielle*, note Sylvestre (pseudonyme), qui vit entre la Maison et le bois. *Mais, en même temps, on a déjà vécu une expulsion en juillet 2016, on est bien préparé et déterminé à défendre cette forêt coûte que coûte.* » Des ateliers de formation pour se préparer à l'intervention des gendarmes, ainsi que la construction et le renforcement des cabanes, seront ainsi organisés dans les prochains jours.

Le prochain président pourrait ouvrir son mandat par un conflit avec les écologistes

Les opposants — qui seraient une cinquantaine en ce moment — ont reçu le soutien de la Zad de Notre-Dame-des-Landes, et attendent l'arrivée de militants amis. Un appel à des actions décentralisées a également été lancé, et une manifestation de réoccupation est d'ores et déjà prévue dans les quinze jours qui suivront l'expulsion. « *Cela pourrait raviver la lutte, relancer le mouvement* », observe Étienne Ambroselli. « *Ce n'est ni une défaite ni une fin*, nous disent les occupants du bois. *Il s'agit simplement d'une nouvelle étape dans la lutte qui s'enracine par ailleurs : il y a les occupations légales, à travers des achats de maison et des remises en cultures de champs.* »

« Il y a un sens politique à cette expulsion, estime pour sa part Sylvestre. Si elle intervient d'ici début mai, elle va laisser une trace indélébile sur la fin de la mandature anti-écologie de Hollande. Sinon, le prochain président va commencer son mandat avec un conflit larvé contre les écologistes, et une lutte potentiellement violente. » Et M^e Ambroselli de rappeler que Benoît Hamon — et donc le Parti socialiste — s'est prononcé contre le projet de Bure pendant la campagne électorale. En avril 2015, Emmanuel Macron, alors ministre de l'Économie, avait quant à lui soutenu un amendement favorisant l'ouverture du projet Cigéo.

« Le bois Lejuc est le symbole d'un choix de société, insiste Sylvestre. Le tout nucléaire contre la défense des biens communs que sont la forêt, les terres agricoles. » Dans ce contexte, la mobilisation prévue le mardi 2 mai à Bar-le-Duc en soutien au paysan Jean-Pierre Simon, jugé pour avoir soutenu l'occupation du Bois Lejuc en mettant à disposition des occupants son tracteur et sa bétailière, prendra certainement un nouveau sens.

VIDEO : *Témoignage d'un habitant de Mandres-en-Barrois (Meuse) lors de l'expulsion du bois Lejuc en juillet 2016.*

Lire aussi : [Bure : le tribunal de Nancy invalide la cession du bois Lejuc à l'Andra](#)

Source : Lorène Lavocat pour *Reporterre*

Photos : © Les Bure à cuire - contre la poubelle nucléaire et son monde
[@bureacuire](#)

- [Emplacement](#) : [Accueil](#) > [Editorial](#) > [Info](#) >
- [Adresse de cet article](#) : <https://reporterre.net/A-Bure-les-antinucleaires-du-bois-Lejuc-sont-expulsables-des-aujourd-hui>